

Journée mondiale de lutte contre le sida : outils innovants et stratégies de dépistage



Cette année encore, et jusqu'en 2015, le mot d'ordre de la Journée mondiale de lutte contre le Sida sera « Objectif Zéro » : zéro nouvelle infection au VIH, zéro discrimination et zéro décès dû au sida. En France comme dans le monde, les objectifs de réduire le nombre de nouvelles contaminations par le VIH et d'optimiser les chances thérapeutiques des personnes infectées reposent sur la promotion de la prévention, l'incitation au dépistage et un accès le plus précoce possible aux traitements, dont l'initiation est désormais recommandée dès la découverte de l'infection. Les traitements permettent de réduire les risques de complications et de décès, ainsi que de maintenir une bonne qualité de vie. Ils contribuent en outre à réduire fortement le risque de transmettre le virus à autrui.

Au cours de ces dernières années, les pouvoirs publics ont impulsé plusieurs initiatives pour améliorer la précocité et la fréquence du dépistage, notamment dans le cadre du plan national de lutte contre le VIH/sida et les IST (PNLS) 2010-2014.

Le déploiement d'une offre de dépistage par des tests à lecture rapide (TROD), notamment dans un cadre associatif communautaire depuis 2011, a montré sa pertinence. Les résultats de l'opération « Flash Test », élargie à plusieurs régions françaises en septembre dernier, ont confirmé l'intérêt des TROD pour revitaliser la dynamique du dépistage et réduire le nombre de personnes ignorant leur infection. Les opérations de dépistage par TROD doivent ainsi être amplifiées et le soutien aux associations de terrain accru et pérennisé, pour leur permettre de renforcer la prévention sur l'ensemble des territoires, auprès de toutes les populations les plus exposées au risque de transmission : hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, personnes transsexuelles ou transgenres, usagers de drogues, personnes prostituées et migrants en provenance de pays à forte prévalence.

Par ailleurs, les autotests de l'infection par le VIH pourront constituer une nouvelle opportunité de diversifier l'offre de dépistage, afin d'atteindre des publics éloignés de l'offre traditionnelle. A la suite des Avis émis par le Conseil national du sida et le Comité consultatif national d'éthique, la ministre des Affaires sociales et de la Santé s'est récemment exprimée en faveur de l'autorisation de ces autotests en France dès 2014. Le Conseil sera attentif aux conditions de mise à disposition de ce nouvel outil, afin qu'il puisse compléter, et non supplanter l'offre existante de dépistage, et garantir des modes d'accès diversifiés ainsi qu'un accompagnement performant des usagers.

La part que ces différents dispositifs additionnels innovants occupe dans l'activité de dépistage demeure cependant modeste, et ceux-ci ne peuvent suffire à accroître le recours au dépistage en France, comme le montrent les dernières données épidémiologiques [1]. Le Conseil national du sida constate avec préoccupation l'absence de résultats significatifs dans les autres domaines d'action en faveur du dépistage. La stratégie annoncée d'élargissement de l'offre de dépistage en population générale s'est heurtée à des obstacles aujourd'hui documentés, et doit désormais être rapidement questionnée à la lumière des nouvelles connaissances. Par ailleurs, la rénovation du dispositif des CDAG et des CIDDIST et l'évolution souhaitée de leurs missions apparaît totalement bloquée.

Dans les semaines qui viennent, le Conseil national du sida émettra un Avis sur le bilan d'avancement à mi-parcours du PNLIS 2010-2014 et proposera des recommandations, en particulier en matière de dépistage.

Contact :

- Julien Bressy, Chargé de communication

01 40 56 68 52 | 06 35 26 85 71 | julien.bressy@sante.gouv.fr

Notes

[1]Bull Epidémiol Hebd. 2013 ;(33-34):410-6 et 2013 ;(39-40):494-5